

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1962

Artikel: Écarts de valeurs sur sociétés cotées en bourse
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024652>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

religieuse des parents. L'acquiescement du médecin découle d'ailleurs de cette incertitude juridique sur la licéité de la circoncision pratiquée sur de jeunes enfants.

Quant aux conséquences juridiques de ce jugement en Suisse, elles sont en l'état inexistantes. Les juges de Cologne se sont exprimés sur l'application du droit pénal allemand. Or, même s'ils ont souvent de grandes similitudes, les droits suisse et allemand sont différents. L'interprétation du droit

pénal suisse n'aboutirait donc pas forcément au même résultat. Ainsi, il conviendrait probablement de tenir compte de l'article 124⁸ réprimant la mutilation d'organes génitaux féminins dont vient de s'enrichir le Code pénal suisse. Lors de son élaboration, les Chambres fédérales avaient en effet expressément renoncé à assimiler la circoncision à l'excision. Mais, on ne peut pas exclure qu'un tribunal suisse considère – comme les juges de Cologne dans leurs

considérants et nombre de juristes – que les parents d'un jeune enfant ne peuvent décider valablement de sa circoncision.

Le débat juridique sur la circoncision n'est donc pas clos en Allemagne comme en Suisse. Il illustre si besoin encore une fois que l'application du droit n'est pas une opération mécanique. Surtout lorsque plusieurs principes fondamentaux – droit à l'intégrité corporelle d'un côté, liberté religieuse de l'autre – sont en balance.

Ecarts de valeurs sur sociétés cotées en bourse

Yvette Jaggi • 28 juillet 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21209>

Même en période de vacances, la crise ne prend pas de repos. Et nous non plus, dans notre volonté de comprendre

Chaque jour amène son lot de mauvaises nouvelles, entre affaires bancaires et désindustrialisation. La semaine écoulée fut particulièrement riche, grâce à Barclays et Automobiles Peugeot PSA ou Credit Suisse et Swissprinters (Imprimeries IRL).

Les sociétés concernées jouent avec les nerfs de leurs relations: salariés, autorités, actionnaires, investisseurs. Ces derniers sont les seuls dont les comportements et motivations intéressent assez

pour que l'on ait construit un indicateur mesurant indirectement le niveau de leurs attentes et leur degré de confiance, exprimés dans un rapport mal connu et pourtant significatif: le *Price to Book Value Ratio* (PBR).

En français, on parle de rapport entre prix du marché et valeur comptable, entre capitalisation boursière et actifs nets. Un rapport supérieur à un signifie que le cours de l'action de la société XY multiplié par le nombre des actions cotées représente une valeur dépassant celle des fonds propres inscrits dans le dernier bilan publié. Inversement, un rapport inférieur à un signifie que la société YZ vaut moins en

bourse que le montant des capitaux mis à disposition par les actionnaires. Plus le rapport PBR est positif, plus l'entreprise crée de la valeur et plus l'investisseur prend confiance dans le potentiel de développement de la société. Plus il est négatif, plus elle détruit de la valeur et appauvrit l'actionnaire.

Calculé au moins deux fois par semaine, l'indicateur PBR permet des comparaisons intéressantes entre les pays, les branches et les sociétés. Sur 93 sociétés observées en Suisse, seules 21 font un score inférieur à un, ce qui veut dire que 77% d'entre elles créent de la richesse. Cette proportion descend à 69% pour les 387

sociétés d'Europe occidentale considérées. Parmi les plus performantes, on retrouve sans surprise, tous pays confondus, les sociétés pharmaceutiques et alimentaires. A l'autre bout du classement, les sociétés bancaires et financières, les constructeurs d'automobiles et les distributeurs d'énergie forment la majorité des sociétés ayant un PBR négatif.

Dans le *Low Ten* des sociétés les moins gratifiantes pour leurs actionnaires, on retrouve dans notre pays: Swiss Life (0,30), Credit Suisse (0,60), Alpiq, UBS (0,70) et Swiss Re (0,80). En Europe, les douze ratios les plus négatifs concernent dix banques (dont quatre italiennes et trois françaises) et deux constructeurs d'automobiles (Peugeot PSA avec 0,15 et Renault avec 0,34).

Le cas de Credit Suisse mérite commentaire. La semaine dernière, son président annonce qu'il accroît enfin les fonds propres de la seconde banque

de Suisse qui soit *Too Big To Fail*. Et les augmente jusqu'à se rapprocher d'un coup des exigences de Bâle III auxquelles les banques devront se conformer intégralement dès 2018. Le tout grâce notamment à la réduction des effectifs et de la rémunération des personnels ainsi qu'aux achats faits par le Qatar, qui ne cesse de s'offrir de nouvelles sources de soucis et de profits à travers le monde, et par une société de gérance d'actifs où oeuvre présentement Philipp Hildebrand, ancien président de la Banque Nationale Suisse.

C'est justement la BNS qui avait mis en garde en juin dernier, sur un ton exceptionnellement clair, les dirigeants de Credit Suisse; ces derniers avaient pris de très haut les injonctions auxquelles ils viennent de se conformer platement. La bourse a immédiatement salué cette décision, avant de se raviser dès le lendemain. On en est désormais à compter les jours du directeur Brady Dougan,

discrédité par sa propre arrogance et son ahurissante inconstance.

Côté PBR, le mauvais score de Credit Suisse aurait pu se stabiliser si l'accroissement des fonds propres avait entraîné une plus durable augmentation de la capitalisation boursière. Or le cours ne cesse de glisser, exprimant et renforçant une nouvelle défiance à l'égard d'un titre qui ne fait de loin plus la fierté de la cote. Et ce n'est pas fini: certains mouvements laissent présumer que les opérateurs visent, par des achats-ventes concertés, à égaliser à environ 13 francs les cours des actions d'UBS (présentement autour de 10 francs) et de Credit Suisse (16 francs).

La géométrie immanente y trouvera peut-être son compte, mais certainement pas les actionnaires, depuis longtemps déshabitués à bénéficier de cette *Shareholder Value* tellement en vogue il y a encore une dizaine d'années.

La banane, enjeu scientifique et économique

Gérard Escher • 25 juillet 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21191>

Le consommateur suisse, le paysan ougandais, l'UE et la recherche fondamentale

Le génôme du bananier vient

d'être déchiffré. Les résultats ont été publiés le 11 juillet dernier dans la prestigieuse revue scientifique *Nature*. Exceptionnellement l'article scientifique

est accessible¹⁶ au public.

Le séquençage des 520 millions de lettres d'ADN a été achevé en deux ans par le Cirad¹⁷ (Centre de